



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un marché de travaux de plomberie dans le cadre de la
rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 03 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 5 Novembre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SASU PLOMB OCEAN - 150 Chemin Pey de l'Ancre - ZA PEY DE L'ANCRE à MESSANGES (40660)
 - **Objet du marché :** remplacement du cumulus électrique 30 L à la cuisine des ateliers du golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant :** 397.68 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le **12 NOV. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON